

COMMUNE DE SAINT – JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

Le deux septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de Saint-Jeannet se sont réunis salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Julie CHARLES, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le vingt-sept août deux mille vingt et un.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Madame le Maire propose la désignation de Madame Nathalie RICHAUD comme secrétaire de séance puis procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents : Madame Julie CHARLES, Monsieur Frédérick DEY, Madame Florence PIETRAVALLE, Monsieur Thierry VAN DINGENEN, Madame Claude MARGUERETTAZ, Madame Céline LEGAL-ROUGER, Monsieur Sébastien DONZEAU, Madame Margot GUINHEU, Monsieur William DICKSON, Monsieur Gérard MARGUERETTAZ, Madame Nathalie RICHAUD, Monsieur Alain VIRELLO, Monsieur Bruno SALMON, Madame Marie-Christine ROLLANT, Madame Nelly PIZZOL, Monsieur François OCELLI. **Soit 16 membres présents.**

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur François RANDAZZO à Madame Margot GUINHEU, Monsieur Pierre-Louis BOUCHAUD à Madame Florence PIETRAVALLE, Madame Ella CHABROL à Madame Nathalie RICHAUD, Madame Anaïs ROGGERI à Monsieur Sébastien DONZEAU, Madame Marceline MICHON à Monsieur Bruno SALMON, Monsieur Denis RASSE à Madame Marie-Christine ROLLANT, Monsieur Alain GODEFROY à Madame Céline LEGAL-ROUGER, Monsieur Denis SOETENS à Monsieur François OCELLI. **Soit 8 absents ayant donné procuration.**

Absents non excusés : Monsieur François MERCURI, Madame Béatrice PICARD, Madame Nadège BOTTINI. **Soit 3 absents non excusés.**

Le quorum est établi.

Rapporteur : Madame Florence PIETRAVALLE

Le Conseil Municipal,

Madame Florence PIETRAVALLE informe l'assemblée que le broyage des tailles de haies ou d'élagage peut présenter de nombreux avantages pour les habitants et l'environnement, notamment si ce broyat est utilisé pour le paillage ou le compostage, évitant ainsi l'achat d'engrais ou d'éléments de paillage et permettant de réduire l'arrosage et le désherbage.

Cette démarche éco-responsable permet une meilleure gestion des jardins mais également de soulager les usagers en limitant les transports des branchages en déchèterie.

Ainsi, elle propose de créer de manière expérimentale un nouveau service en régie municipale de broyage des déchets verts à domicile.

Pour ce nouveau service municipal, la collectivité propose après prise de rendez-vous, de se rendre chez les particuliers préalablement inscrits et d'effectuer une prestation de broyage conformément au règlement intérieur communiqué ci-joint.

Le tarif annuel envisagé pour l'adhésion à ce service est de 50 €. Cet abonnement donne droit à deux interventions gratuites par an dans la limite de 6 m³ ou 30 minutes par intervention.

Au-delà de 6 m³ ou 30 minutes, la prestation serait facturée 15 € pour une période supplémentaire de 30 minutes dans la limite de 6 m³.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.20.07-12 du 20 juillet 2020 relative aux délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de règlement du service de broyage des déchets verts à domicile joint à la présente note,

Considérant la volonté municipale de créer un service de broyage des déchets verts à domicile,

L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Approuve la création d'un service municipal de broyage des déchets verts à domicile,***
- ***Adopte le règlement intérieur du service créé, joint à la présente délibération,***
- ***Fixe le tarif de l'abonnement annuel au service à 50 € (cinquante euros),***
- ***Fixe le tarif « abonné » d'intervention pour la première demi-heure ou les premiers 6 m³ à 0 € (zéro euro), dans la limite de deux interventions gratuites par an,***
- ***Fixe le tarif de la prestation pour 6 m³ ou 30 minutes supplémentaires à 15 € (quinze euros),***
- ***Autorise, autant que de besoin, Madame le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des actes et documents y afférent.***

AR PREFECTURE

006-210601225-20210902-2021_02_09_07-DE

Reçu le 06/09/2021

« En application des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire (Mairie de Saint-Jeannet – 54 rue du château – 06640 SAINT-JEANNET) ainsi que d'un recours contentieux dans ce même délai, devant le Tribunal administratif de NICE par voie postale (Tribunal administratif de Nice - 18 Avenue des Fleurs– 06000 NICE) ou de façon dématérialisée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux, l'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois suivant sa réception par la commune constitue une décision implicite de rejet qui peut elle-même être contestée devant le Tribunal administratif de NICE dans un délai de deux mois par voie postale ou dématérialisée.»

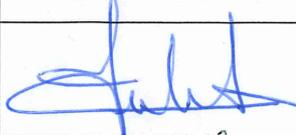
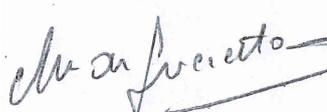
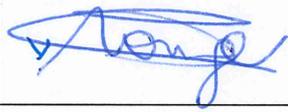
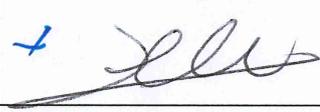
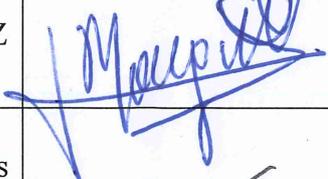
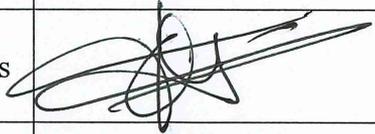
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Signature des membres du conseil municipal présents à la séance du 2 septembre 2021

ARR. PREFECTURE

006-210601225-20210902-2021_02_09_07-DE
 Reçu le 06/09/2021

	SIGNATURES		SIGNATURES
M. DEY Frédéric		M. VIRELLO Alain	
Mme PIETRAVALLE Florence		M. BOUCHAUD Pierre-Louis	
M. VAN DINGENEN Thierry		Mme BOTTINI Nadège	
Mme MARGUERETTAZ Claude		Mme CHABROL Ella	
M. RANDAZZO François		Mme ROGGERI Anaïs	
Mme LEGAL-ROUGER Céline		Mme MICHON Marceline	
M. DONZEAU Sébastien		M. SALMON Bruno	
Mme GUINHEU Margot		M. RASSE Denis	
M. DICKSON William		Mme ROLLANT Marie-Christine	
M. MARGUERETTAZ Gérard		Mme PIZZOL Nelly	
M. MERCURI François		M. GODEFROY Alain	
Mme RICHAUD Nathalie		M. OCELLI François	
Mme PICARD Béatrice		M. SOETENS Denis	